

CHEMINS ET SENTIERS D'UCCLE



dessin de Henri Quittelier

EXPOSITION

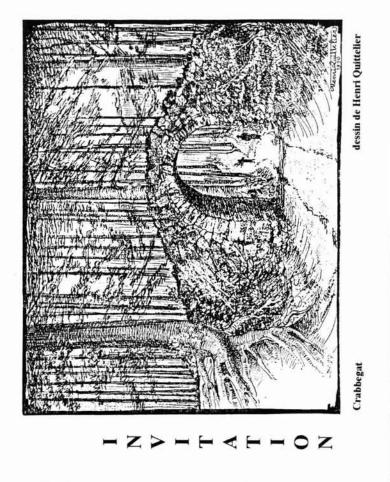
A la Ferme Rose - 44 avenue De Fré

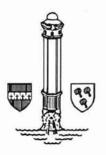
DU 9 AU 17 MARS 1996

Ouvert samedis et dimanches: de 10 à 18h autres jours : de 14 à 18h

Entrée libre

DIZOGIUIZU





Le Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs, a.s.b.l.

Fondé en 1966, le Cercle groupe actuellement plus de 400 membres cotisants.

Il a pour objectifs exclusifs l'étude et la diffusion du passé local et la sauvegarde du patrimoine lié à ce passé.

Pour atteindre ces objectifs, il organise un large éventail d'activités (conférences, promenades et visites guidées, éditions, chroniques dans divers médias). Il dispose d'une bibliothèque spécialisée et combat activement pour la défense du patrimoine local.

Il fait appel à tous ceux qui s'intéressent au passé local et souhaitent voir mieux respecté le legs de ce passé.

Il diffuse 5 fois par an à l'intention de ses membres un bulletin comportant des études consacrées à Uccle et aux communes environnantes (Rhode-St-Genèse en particulier) et un bulletin d'information annonçant toutes ses activités.

Siège social : rue Robert Scott, 9 - 1180 Bruxelles

Téléphone : (02) 376.77.43 C.C.P. : 000-0062207-30.

Cotisation ordinaire (abonnement compris): 250 F.

Chemins et sentiers

d'Uccle

Table des matières

Utilité des chemins et sentiers piét	onr	niers	S	8	80	0.0				1
Statuts	14	1				161	4	11	*	3
Les chemins et sentiers vicinaux .	22	:5			**	183	20			5
La suppression progressive des che	mi	ns e	t se	nti	ers	pié	on	niei	rs	7
Entretien et nettoyage des sentiers										9
Les revêtements										11
Empierrements		*			7.0					11
Pavés	7	,		3		1			ī.,	11
Revêtements modernes						lij.		ě		12
Dénominations			*	*						13
Chemins et sentiers munis de plaques	S		*	÷	*			9.		13
Dénominations figurant à l'Atlas des d	chen	nins	VICI	nau	X	2.0	54	1.5	5411	13
Chemins sans aucune dénomination						22	12	12		14
Vieux noms			9		9			3		14
Figuration sur les cartes	9	*								17
L'Atlas des chemins vicinaux			(4)		1.0				12	17
Les plans cadastraux	*		101	16	12		22		78	17
Les cartes d'État-major	*:	*				2	72.	i.t		18
Cartes et plans divers			•							19
Typologie			*			•	*	×	*	21
Anciens chemins pavés ou empierrés	*		(4)	٠	*		*	13	*	21
Les ruelles	*	•	*		38		18	3,00		21
Sentiers de terre	*		*	*		15	27	22	100	22
Passages dans les lotissements . Chemins à travers parcs et domaines	*	•			.*	•			÷	22
Chemins à travers parcs et domaines		•	٠	¥	9		*	9		23
Les chemins creux	*	•	٠			ě			8.0	23
Curiosités			**	*	(1.0)		35		*	27
Sources et fontaines, ruisseaux et pièc	es c	d'eau	1		8	25		25		27
Les arbres	20	*	*	*	15	4	25		15	28
Autres curiosités botaniques	5			*						28
Les itinéraires piétonniers			*8	OK.		,	×	*		31
Les itinéraires piétonniers Uccle familial - Uccle pédestre	*:		*	*			99		26	31
Découvrez la Forêt de Soignes .	**	*1		*	*	96			54	31
Les sentiers de grande randonnée										32

Utilité des chemins et sentiers piétonniers

Certains chemins ou sentiers restent utiles pour les voisins immédiats dans la mesure où ils permettent de raccourcir notablement l'un ou l'autre itinéraire habituel. Ils trouvent donc leur utilité dans la commodité qu'ils offrent à des utilisateurs réguliers.

Toutefois nombre de chemins ou sentiers sont en fait plus longs que les voiries plus modernes situées à proximité. Pourquoi dès lors prétendre conserver ceux-là?

En fait il est indéniable que l'accroissement continu de la circulation automobile rend l'usage de certaines voiries très désagréable pour les piétons, voire pour les cyclistes.

Il y a principalement le bruit, mais aussi les attentes imposées à chaque carrefour, les voitures en stationnement sur les trottoirs, les chantiers en cours. Ajoutons à cela que dans la partie méridionale de la commune, une partie de la voirie est restée, et il faut s'en réjouir, de type rural sans trottoirs ou avec des trottoirs très réduits. Or dans ces voiries beaucoup d'automobilistes n'hésitent pas à rouler à des vitesses qui ne sont absolument pas en rapport avec la configuration des lieux, mettant ainsi en péril la vie des autres usagers et des enfants en particulier.

Dès lors, il y a un intérêt indéniable pour le promeneur, principalement s'il s'agit de promenades en groupe ou en famille à passer par des chemins non accessibles à la circulation automobile, chaque fois que cela est possible.

Ajoutons que beaucoup de chemins et sentiers sont des vestiges de l'ancien réseau de voies de communication traversant notre commune. A ce titre ils offrent parfois des particularités qui remontent loin dans le temps.



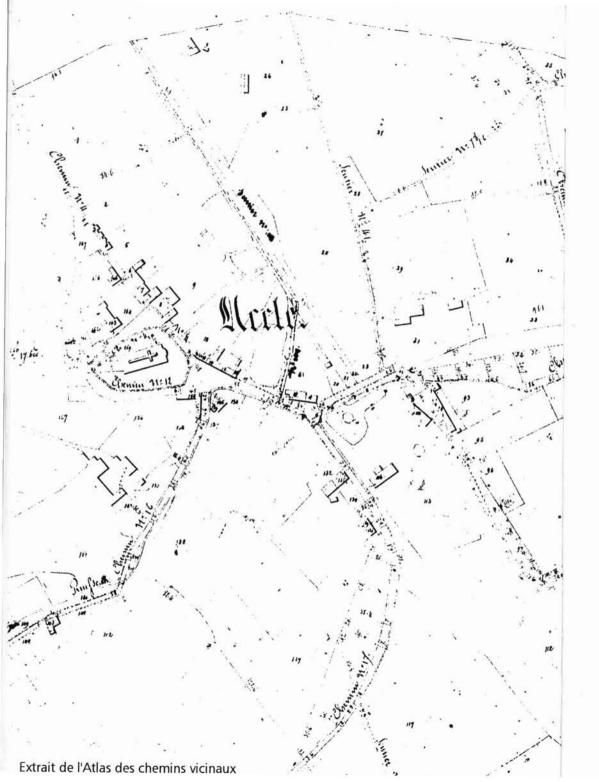
Le moulin Rose

Les chemins et sentiers piétonniers peuvent avoir deux statuts distincts dans la mesure ou l'assiette de ceux-ci appartient à la commune ou à des particuliers.

Lorsque leur assiette appartient à la commune, les chemins et sentiers sont dépourvus au cadastre de numéros de parcelles. Ils se raccordent à un réseau continu de routes et de chemins.

Mais nombre de chemins et de sentiers sont de simples servitudes de passage. L'assiette en appartient à des particuliers mais le public a le droit d'y circuler, le plus souvent uniquement à pied ou à vélo. Ces servitudes figurent parfois sur les plans cadastraux et y sont alors indiquées en traits interrompus. Parfois elles n'y figurent pas et il faut alors se référer soit à l'Atlas des chemins vicinaux (voir ci-après), soit à l'usage si celuici est établi depuis plus de trente ans.

A Uccle, la plupart de ces chemins, mais pas tous, sont signalés par le panneau C3 (Accès interdit, dans les deux sens, à tout conducteur).



Les chemins et sentiers vicinaux

Une loi du 10 avril 1841 enjoignit aux administrations communales de faire dresser des plans généraux d'alignement et de délimitation des chemins publics existants, indiquant la largeur de ceux-ci et leur contenance.

L'ensemble de ces plans constitue l'*Atlas des chemins vicinaux* dont un exemplaire est déposé dans chaque commune et un autre à l'administration provinciale.

À Uccle l'Atlas comporte deux volumes de plans (manuscrits) et une annexe (manuscrite également) où sont repris tous les chemins de la commune de l'époque avec leur numéro, leur dénomination, leur largeur, leur longueur, leur contenance, les lieux qu'ils sont sensés relier, et les entités ou les personnes chargées de leur entretien (généralement la commune ou les propriétaires riverains).

De façon générale les voies dont l'assiette appartient à la commune y sont qualifiées de chemins, celles dont l'assiette appartient à des propriétaires privés y sont qualifiées de sentiers.

À ces trois volumes, s'ajoute un recueil de toutes les modifications intervenues officiellement depuis la constitution de l'Atlas. Force est de constater cependant que ce recueil est passablement incomplet.

PROVINCE DE BRABANT

Commune d'Uccle

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public qu'il est procédé à une enquête de commodo et incommodo, portant sur les décisions à prendre concernant la suppression du sentier vicinal n° 120 entre l'avenue de Beersel (à côté des n° 90-92, chaussée de Drogenbos) et la rue Molensteen (à côté du n° 69).

L'enquête a lieu du 1 au 15 décembre 1992 inclus.

Les documents sont déposés à la Maison communale - annexe rue Auguste Danse 25 - 1er étage.

Les documents sont accessibles au public, chaque jour

ouvrable, de 10 h à 12 h.

Les réclamations ou observations au sujet des décisions, soumises à enquête, doivent parvenir au Bourgmestre, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant l'expiration du délai fixé.

Uccle, le 10-novembre 1992

Le Bourgmestre

André DERIDDER

PROVINCIE BRABANT

Gemeente Ukkel

BERICHT VAN ONDERZOEK DE COMMODO ET INCOMMODO

Het publiek wordt ervan in kennis gesteld dat er overgegaan wordt tot een onderzoek de commodo et incommodo in verband met de te nemen beslissingen betreffende de afschaffing van buurtweg nr 120 tussen de Beersellaan (naast nrs 90-92, steenweg op Drogenbos) en de Molensteenstraat (naast nr 69).

Het onderzoek geschiedt van 1 tot en met 15 december 1992. De stukken zijn neergelegd ten Gemeentehuize - bijgebouw

Auguste Dansestraat, 25 - 1ste verdieping.

De stukken kunnen elke werkdag van 10 u tot 12 u,

geraadpleegd worden.

De klachten en opmerkingen, aangaande de beslissingen die aan het onderzoek onderworpen worden, moeten per aangetekend schrijven met ontvangstbewijs aan de Burgemeester worden overgemaakt voor het verstrijken van de vastgestelde termijn.

Ukkel,10 november 1992 De Burgemeester,

Andre DERIDDER

La suppression progressive des chemins et sentiers piétonniers

L'Atlas nous présente un réseau très dense de chemins carrossables ayant généralement une largeur de 3m et de sentiers plus étroits (1,65m voire 1,10m de largeur).

Au fur et à mesure de l'urbanisation de notre commune, de nouvelles chaussées et de nouvelles rues furent tracées. Ces rues et ces chaussées utilisèrent souvent l'assiette des voies existantes. Par ailleurs, lorsque des rectifications de tracés s'avérèrent nécessaires, les anciens tronçons non utilisés furent très généralement supprimés.

D'autres suppression furent le fait de propriétaires riverains désireux d'agrandir leur domaine (souvent

moyennant paiement).

Il n'est pas inutile de souligner ici que les suppressions ou modifications de chemins ou de sentiers vicinaux ne peuvent se réaliser que moyennant une procédure fort stricte impliquant une enquête préalable, une décision du *Conseil Communal* et l'approbation de la *Députation Permanente de la province* (aujourd'hui la *Région*).

Par la suite cependant un certain nombre de sentiers furent coupés sans enquête particulière par les voies de chemins de fer construites dans notre commune. N'ayant plus d'utilités ils disparurent ensuite rapidement.

D'autres sentiers disparurent sans enquête préalable suite à l'établissement de P.P.A. (plan particulier d'aménagement) ou de P.P.A.S. (plan particulier d'affectation des sols) sur lesquels on avait tout simplement omis de les indiquer. Il va de soi que la légitimité d'une telle procédure reste controversée.

Enfin, un certain nombre de sentiers ont disparu à la suite d'obstacles ou de clôtures dressées sur ceux-ci par des propriétaires peu scrupuleux. Certains propriétaires ont même réussi à obtenir des permis de bâtir sur l'assiette de sentiers publics!

Entretien et nettoyage des sentiers piétonniers

L'entretien des chemins (selon la terminologie de l'Atlas) incombe normalement à la commune, celui des sentiers aux propriétaires riverains.

En réalité, très peu de propriétaires entretiennent leurs sentiers et souvent les services communaux ont pris à leur charge l'entretien et le nettoyage de ceux-ci.

Qui dit sentier, dit bien souvent chemin de terre et il est donc normal (sauf à dénaturer ceux-ci), que certains sentiers soient boueux voire difficilement praticables en périodes pluvieuses.

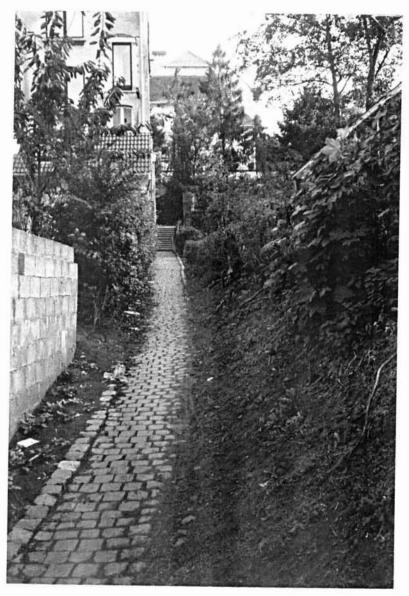
Par ailleurs, le territoire ucclois est passablement accidenté en certains endroits et il est donc normal également que certains sentiers présentent des pentes relativement raides.

Ceci dit il faut bien constater que nombre de sentiers sont fort mal entretenus. Tout le monde connaît le cas du Crabbegat où la plupart des hêtres bordant le chemin furent abattus. Comme les berges de celui-ci étaient maintenues par les racines des arbres, le pourrissement des racines a entraîné une érosion importante et d'énormes coulées de boue venant régulièrement obstruer le passage.

Pour certains sentiers, les escarpements ont été provoqués par les travaux peu orthodoxes de certains riverains. C'est le cas du Delleweg.

Un autre problème réside dans l'accumulation de déchets que l'on rencontre le long de certains chemins ou sentiers. La plupart des chemins piétonniers étant dépourvus d'habitation, on ne peut compter, comme c'est le cas ailleurs, sur les habitants pour enlever les immondices qui y sont déversées par des individus indélicats. On peut constater aussi que dès qu'un dépôt se constitue quelque part, il ne fait ensuite que croître et embellir. Certains chemins semblent plus particulièrement visés: citons en particulier le ravin du Wolvendael et le chemin des Pâturins (dans sa partie non habitées), tous deux en voie de comblement dans certains tronçons, le Delleweg, le prolongement de la rue François Vervloet après l'école de Calevoet, le chemin passant devant l'ancien moulin du Papenkasteel, ou la rue Keyenbempt.

À diverses reprises les habitants du quartier du Melkriek ont entrepris de nettoyer la rue Keyenbempt, y enlevant des camions entiers de déchets, mais sans succès, les déchets enlevés étant rapidement remplacés par la suite.



chemin Avijl

rue du Château d'Eau

Les revêtements

Beaucoup de chemins et de sentiers sont restés des chemins de terre qui deviennent rapidement boueux par temps de pluie et dès lors difficilement praticables.

Aussi dès le XIX^e siècle a-t-on cherché à munir ces chemins d'un revêtement en matériaux durs.

Empierrements

Souvent les chemins et sentiers ont été recouverts de pierrailles ou de briquaillons provenant de démolition. Ce dernier mode d'empierrement constitue une bonne utilisation de ces déchets. Plus récemment la commune d'Uccle a utilisé à cette fin des déchets provenants de revêtements d'asphalte.

Pavés

Au XIX^e siècle et durant la première moitié du XX^e siècle, un certain nombre de chemins et de sentiers piétonniers ont été pavés. Les pavés les plus anciens sont en quartzite. Ils prennent souvent une coloration rougeâtre et ont été extraits de diverses carrières sises dans le massif cambrien du Brabant. Une importante carrière existait jadis à Tourneppe (Dworp), en bordure du Termeulenbeek.

On a aussi beaucoup utilisé les pavés en porphyre ou plus précisément en microdiorite quartzitique, pierre éruptive affleurant à Quenast et à Lessines notamment.

Mais on retrouve aussi des pavés en pierre blanche (grès bruxellien) lequel fut exploité à cette fin dans la région de Braine-l'Alleud.

On a aussi utilisé pour la confection des pavés la pierre bleue, dénommée aussi petit granite. Il s'agit de pierres calcaires extraites dans la région d'Écaussines, Soignies ou Feluy.

On retrouve également à Uccle des pavés en granite d'importation (exemple: chemin de la Source).

Enfin les grès de l'Ourthe ou psamites qui se taillent aisément ont souvent servi de pavés de luxe, surtout pour les trottoirs. Parfois d'anciens pavages témoignent de chemins aujourd'hui supprimés.

Parfois aussi les pavés se trouvent actuellement enterrés sous plusieurs centimètres de terre et n'apparaissent qu'après dégagement (exemple: au Delleweg).

Revêtements modernes

Certains chemins et sentiers, surtout dans les lotissements les plus récents, ont eu droit à des revêtements plus modernes: dalles de ciment, briques en ciment gris ou colorés (clinkers), couches d'asphalte.

Dénominations

Chemins et sentiers munis de plaques

Un certain nombre de chemins et sentiers disposent d'appellations résultant d'une longue tradition où des décisions du Conseil Communal, confirmées par des plaques indicatrices. C'est généralement le cas lorsque des immeubles habités s'ouvrent sur ces chemins (exemple: chemin de Vossegat, chemin Avijl, chemin des Roses, Crabbegat).

Parfois on s'est contenté de donner aux dites habitations des numéros se rapportant à la rue la plus proche (exemple: 470/477 avenue Dolez, 73/75 Montagne de Saint-Job).

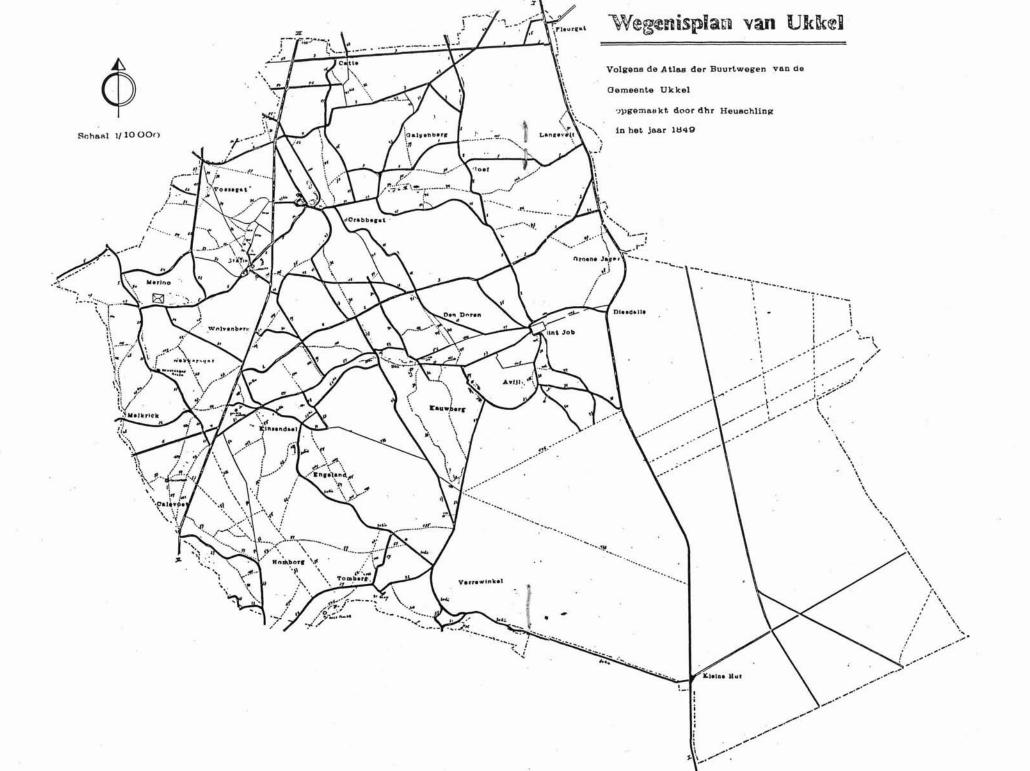
Dénominations figurant à l'Atlas des chemins vicinaux

À côté du numéro qu'il leur a été donné, l'Atlas des chemins vicinaux indique aussi pour la plupart des chemins et sentiers vicinaux une appellation qui leur est propre.

À défaut de décisions ultérieures, l'administration considère ces appellations comme officielles. La plupart de ces appellations sont des appellations traditionnelles qu'il serait regrettable de modifier (exemple: Delleweg).

Certaines de ces dénominations posent cependant

des problèmes lorsqu'elles ont déjà été octroyées à



d'autres voiries uccloises ou de la Région bruxelloise (exemples: Molenweg, Neckersgatweg). Par ailleurs, certaines dénominations de l'Atlas sont manifestement fautives (exemple: Stukkelweg au lieu de Sukkelweg) ou ne se retrouvent dans aucun autre document (exemple: Coba Pauwelsweg).

Chemins sans aucune dénomination

Quelques sentiers figurant à l'Atlas sont uniquement répertoriés par leur numéro (sentiers 127 à 132 / 136 / 138 à 140 / 142 à 144 et 146 à 148).

Par ailleurs, d'autres sentiers, principalement dans des lotissements, n'ont pas non plus reçu d'appellation jusqu'à présent. Dans ce cas, il pourrait être opportun de leur donner un nom. Il pourrait en être de même pour les chemins et sentiers vicinaux dont la dénomination figurant à l'Atlas pourrait prêter à confusion. Nous plaidons néanmoins pour l'emploi de toponymes ucclois, très nombreux à ne pas se retrouver dans les noms de rues et voies existantes.

Vieux noms

Un certain nombre de dénomination se retrouvent fréquemment et leur signification est limpide (exemples: Kerkweg, Boschweg, Molenweg, Borreweg). Léon Vanderkindere, qui fut bourgmestre d'Uccle, a attiré l'attention sur certains de ces vocables. C'est ainsi que "Dieweg" se retrouve en Brabant, en Limbourg, en Basse Saxe et en Westphalie avec le sens de voie publique, "Diet" ayant le sens de peuple (populus) d'où

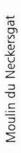
dérivent aussi dietsch (thiois) ou Diederik (Thierry). Le "Lykweg" est la voie des cortèges funèbres (chemin des Morts en Wallonie). Plusieurs chemins portèrent ce nom à Uccle, l'un venant de Saint-Job, l'autre du Langeveld, et tous deux se dirigeant vers l'église Saint-Pierre.

La Cauterstraet vient du latin "Cultura". C'était la voie qui menait aux cultures (collectives) du village.

L'Opstalweg doit son nom aux pâtures publiques (opstal) qui étaient nombreuses à Uccle jadis, permettant à chaque villageois d'entretenir au moins une vache.



Funérailles à Drogenbos en 1630



Figuration sur les cartes

L'Atlas des chemins vicinaux

Dans le domaine de la cartographie, l'Atlas des chemins vicinaux constitue sans aucun doute un document incontournable. À Uccle, des photocopies en noir et blanc ont été réalisées et suffisent généralement aux recherches; ce qui permet d'éviter de manier inutilement les deux volumes correspondant de l'Atlas.

Il existe par ailleurs un plan d'Uccle reprenant les divers chemins et sentiers vicinaux ucclois et dénommé Wegenisplan van Ukkel volgens de Atlas der Buurtwegen van de Gemeente Ukkel datant de 1849.

Ce plan est dû à Henri Heuschling, Inspecteur du Cadastre pour le Brabant et qui fut chargé par le Ministre de l'intérieur Jean-Baptiste Nothomb de superviser l'établissement des atlas des chemins vicinaux.

On trouvera des indications intéressantes sur Henri Heuschling ainsi d'ailleurs que sur Philippe Vandermaelen dans le *Bulletin du Crédit Communal* n° 193 (1995/3) sous la plume de Jean-Marie Yante.

Signalons cependant qu'il existe de légères divergences entre la carte de Heuschling et l'Atlas.

Les plans cadastraux

La consultation des plans cadastraux permet de savoir si l'assiette des chemins est publique (généralement communale) ou privée; dans ce dernier cas il s'agit alors de servitudes. Certains chemins ou sentiers constituant des servitudes sont indiqués en traits interrompus sur les plans cadastraux, mais c'est loin d'être toujours le cas.

Nous disposons par ailleurs de deux atlas cadastraux datant respectivement de 1837 et de 1842-1879. Il s'agit:

- de l'Atlas Cadastral de Belgique. Plan parcellaire de la commune d'Uccle, par Vandermaelen.
- de l'Atlas Cadastral de Belgique. Plan parcellaire de la commune d'Uccle publié par le P.G. Popp.

Les cartes d'État-major

Ces cartes et aujourd'hui les cartes de l'I.G.N. font apparaître (lorsque l'échelle n'est pas trop réduite) les chemins et sentiers tels qu'ils existent de fait, mais sans tenir compte de leur situation juridique. Il ne permettent donc pas de distinguer les chemins purement privés, des chemins et sentiers accessibles au public.

Les deux cartes de l'I.G.N. à l'échelle 1:10.000 datées de 1994 sont particulièrement précieuses pour retrouver la situation de fait actuelle.

Ces cartes portent respectivement les mentions suivantes:

"UCCLE 31/7 Nord" et

"LINKEBEEK 31/7 Zuid".

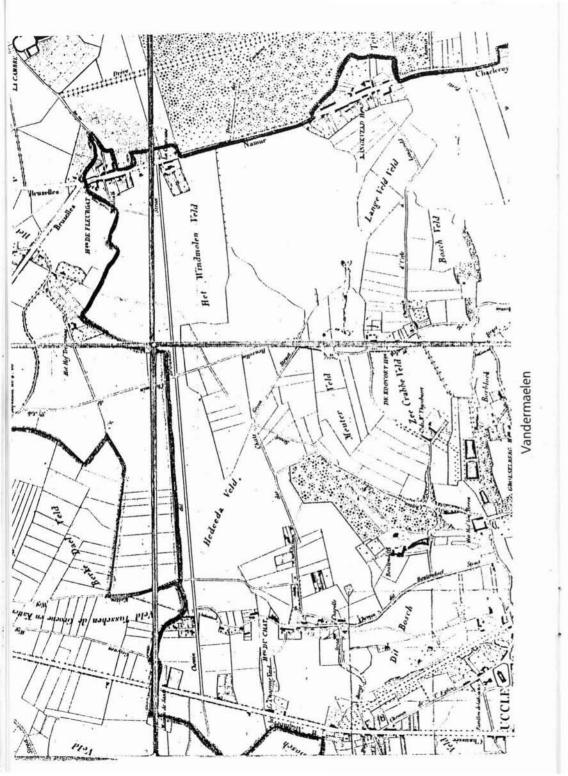
Pour les cartes plus anciennes, il faut mentionner spécialement la carte militaire au 1:20.000 de 1882 (fa-

mille XXXI) et la carte au 1:5000 qui date des environs de 1900.

Cartes et plans divers

Parmi les cartes et plans les plus précieux pour suivre l'évolution des chemins et sentiers ucclois, l'on peut citer:

- les diverses cartes du géomètre Charles Everaerts c'est-à-dire les plans parcellaires d'Uccle levés en vertu d'un décret de 1741 et la carte figurative de la paroisse d'Uccle datée de 1777.
- la carte topographique physique et militaire des environs de Bruxelles par Willaume Frères, dirigée par Mme Monborne (11^e feuille) datée de 1825.
- la carte topographique des environs de Bruxelles par Vandermaelen datée de 1840.
- la carte d'Uccle de Kiessling et Cie à Bruxelles, datée de 1914.



Typologie

Anciens chemins pavés ou empierrés

Un certain nombre de chemins appartenant à l'ancienne voirie carrossable sont aujourd'hui interdits à la circulation automobile. Ils sont généralement revêtus de pavés anciens (exemples: le Crabbegat ou la rue Keyenbempt). Parfois ils ont été simplement empierrés comme le Lykweg ou le Sukkelweg.

D'autres chemins de même nature supportent une circulation limitée tels la rue Colonel Chaltin, la rue Baron Perelman, certains tronçons de la rue Engeland ou de l'avenue Dolez. Ces chemins méritent d'être choisis par les promeneurs de préférence à d'autres.

Les ruelles

Il s'agit de chemins anciens dont les abords ont été largement urbanisés. Les ruelles sont pavées ou dallées et le plus souvent limitées par des murs très élevés ou des clôtures opaques. Seule l'étroitesse de ces passages (généralement 1,65m) permet de les réserver à la circulation piétonne. Certains ont pu garder d'anciens réverbères. Ces passages sont droits ou en zigzag et se retrouvent dans les noyaux d'habitation anciens.

Parmi les plus typiques, nous citerons le chemin du Vossegat et le chemin des Roses à Uccle-Centre, le Kleyne Boondaelweg (n°47) en bordure de la Cité du Vert-Chasseur, le chemin Van Nijlen à Calevoet ou le bas du chemin Avijl à Saint-Job.

Des sentiers analogues, entièrement clôturés, sont cependant exempts de murs de grande hauteur et ont gardé un aspect semi-rural: c'est le cas de la partie supérieure du chemin Avijl, de divers passages entre la rue du Ham, la Montagne de Saint-Job et la Vieille rue du Moulin, ou du chemin joignant l'avenue Dolez au Bois de Verrewinkel (n°470-477 avenue Dolez).

Sentiers de terre

Différant sensiblement des précédents, ces sentiers sont restés de type entièrement ruraux. Il s'agit de sentiers de terre, dépourvus de tout revêtement ou dont les anciens revêtements ont été totalement enterrés. Ils traversent souvent des zones boisées dont certaines restent accessibles ou des espaces non bâtis. Beaucoup de ces sentiers sont restés très pittoresques tels le chemin du Moulin Rose ou le chemin des Hospices.

Divers espaces non bâtis sont encore parcourus par un grand nombre de sentiers tels le plateau Avijl, le Kauwberg, le plateau Engeland, ou le Wolvenberg (espace compris entre la gare de Calevoet et l'Institut National des Invalides).

Passages dans les lotissements

Dans de nombreux lotissements des passages piétonniers ont été ménagés, le plus souvent pour éviter des détours aux habitants. Ces passages sont d'habitude assez courts et relient entre elles des voiries ordinaires. Ces passages sont souvent dallés ou revêtus de clinkers. Souvent des haies les séparent des fonds environnants.

Les lotissements du Homborch ont ainsi ménagé un très grand nombre de sentiers à l'arrière des habitations.

Chemins à travers parcs et domaines

Bien que ces chemins n'aient pas été inclus dans le cadre de la présente exposition, il vaut la peine de les citer ici parce qu'ils peuvent souvent être repris dans des itinéraires de promenade et permettent d'éviter la grande voirie. Parmi les espaces susceptibles d'être ainsi parcourus citons, outre la Forêt de Soignes, le bois de Verrewinkel, le bois de Buysdelle, le parc de Wolvendael, le parc de la Sauvagère, le parc Brugmann, la réserve du Kinsendael, et le cimetière de Verrewinkel (pendant les heures d'ouverture).

Les chemins creux

Le sous-sol du Brabant présente cette double particularité d'être passablement accidenté et en même temps d'être constitué de roches meubles, le sable en l'occurrence sur une grande profondeur.

Aussi les vieux chemins gravissant des pentes ont souvent été l'objet d'une érosion importante dès que leur végétation s'est trouvée détruite par le passage fréquent des humains et des animaux domestiques. C'est ainsi que se sont constitués les fameux chemins creux brabançons, certaines se présentant sous la forme de ravins très profonds.

Les plus spectaculaires à Uccle (en dehors de la Forêt de Soignes) sont celui du Wolvendael aujourd'hui, hélas, interdit à la circulation, celui de la propriété Delvaux (jadis bois de Groote Loutse) entre la rue Clipeveld et l'avenue Vanderaey et le Delleweg.

Beaucoup de chemins creux ont aujourd'hui disparu à Uccle, soit par l'exploitation de leurs versants pour en enlever la terre à brique et le sable, soit par la suite de l'urbanisation.

Quelques tronçons subsistent encore cependant outre ceux cités ci-dessus dans les deux branches du Crabbegat, une partie du Sukkelweg, une partie du Lijkweg, une partie de la rue Baron Perelman (ancien chemin d'Uccle Centre à Saint-Job), une partie de l'avenue de Chênaie, une partie de la rue de Percke, une partie de la rue du Château d'Eau, divers chemins dans le Kauwberg, dans le bois de Verrewinkel et en Forêt de Soignes.

Parmi les chemins creux ucclois, le Crabbegat et ses abords sont classés depuis 1989. Les chemins creux situés dans le parc de Wolvendael, le domaine Delvaux, le Kauwberg, le bois de Verrewinkel et la Forêt de Soignes jouissent de la protection accordée par le classement de ces espaces.

Le tronçon Sud de la rue du Château d'Eau a été classé lui aussi avec ses abords (arrêté du 21-4-1994) et une procédure est actuellement en cours pour la mise sur liste de sauvegarde du Delleweg et de ses abords.

Divers chemins creux, par contre, ne jouissent encore d'aucune protection, nous citerons en particulier la partie occidentale de la rue de Percke.





Curiosités

Parcourir les chemins et sentiers piétonniers donne l'occasion, à qui sait observer, de faire connaissance avec diverses curiosités, qu'elles soient naturelles ou dues à la main de l'homme. À chacun de les découvrir au gré de ses promenades. Ci-après quelques indications seulement.

Sources et fontaines, ruisseaux et pièces d'eau

Le chemin de la source doit son nom à la fontaine de l'avenue De Fré, bien qu'il n'aboutisse qu'à une certaine distance de cette dernière.

Par contre le Borreweg (assez mal traduit par *Chemin du Puits*) passe toujours par une fontaine naguère fréquentée par les habitants des environs.

Le Chemin du Moulin Rose suit aussi la vallée du Verrewinkelbeek et permet de jeter un regard sur l'étang voisin.

Une fontaine existe encore au *chemin des Pêcheurs* et le sentier 136 conduit lui aussi à une source importante, après avoir traversé le Verrewinkelbeek.

Ajoutons que le Kinsendael est particulièrement riche en eaux courantes et que la Forêt de Soignes dans sa partie uccloise comporte également des ruisselets et un étang, celui du Fer à Cheval.

Les arbres

Les exigences de la sécurité font que les vieux arbres se font de plus en plus rares en voirie et même dans les parcs publics. Beaucoup ont été abattus ces dernières années, même un arbre aussi superbe que le hêtre pourpre de Boetendael.

C'est finalement en suivant les sentiers que l'on a le plus de chance de découvrir des arbres exceptionnels.

Le chemin du Moulin Rose nous conduira ainsi vers de splendides peupliers. Le chemin des Hospices passe à côté de fort beaux chênes. Le tilleul du Bosveldweg a été classé en 1995.

Le chemin Juliette est lui aussi bordé par de très beaux spécimens: hêtres, tilleuls, etc. La réserve naturelle du Kinsendael ainsi que les bois de Verrewinkel et de Buysdelle renferment également quelques arbres de valeur.

Autres curiosités botaniques

Les arbustes et les plantes intéressantes ne manquent pas le long de la plupart de nos sentiers. Encore faut-il y passer à la bonne saison et savoir les découvrir, tel ce figuier ornant le chemin Avijl ou ce cryptomèze dans le chemin des Roses. Bien sûr les sentiers du Kauwberg et ceux du Kinsendael sont très riches à cet égard.

Les cultures maraîchères que l'on traverse au plateau Avijl ou au Keyenbempt sont très variées, elles aussi, ce qui peut s'expliquer notamment par la présence de nombreux immigrés parmi les maraîchers amateurs exerçant leurs talents à Uccle.

Le patrimoine bâti

Dans les campagnes il n'est pas rare de trouver le long des anciens chemins des calvaires, des potales, des bornes armoriées, d'anciens poteaux indicateurs, des croix d'accidenté ou d'autres petits monuments analogues qui méritent le respect.

À Uccle la plupart de ces petits monuments ont aujourd'hui disparu, victimes de l'urbanisation ou se retrouvent telle la chapelle Delcor ou celle de Petrus Hauwaert en bordure de la grande voirie.

Notons cependant que la partie uccloise de la forêt de Soignes (exclue de la présente exposition) est encore riche en monuments de ce genre.

Par contre nos sentiers permettent parfois de découvrir des richesses architecturales peu visibles des voiries classiques. Nous songeons ainsi au chemin du Val Fleuri, au square Coghen, au Boondaelweg, ... mais il en est bien d'autres.

Signalons aussi des ouvrages en ciment armé ("fabriques") qui ornaient les propriétés de jadis telle cette fabrique visible du Delleweg ou le portique aujour-d'hui renversé, surplombant le Groelstbeek dans le Kinsendael.



Ferme St-Eloi

Les itinéraires piétonniers

Il reste possible d'établir dans et à travers Uccle des itinéraires qui sans être entièrement piétonniers, restent cependant le plus souvent à l'écart de la grande circulation.

Nous ne pouvons que conseiller à chacun d'établir ses itinéraires selon ses objectifs propres, les itinéraires possibles pouvant rester très variés. Néanmoins certains organismes ont proposé des itinéraires que nous allons examiner ici.

Uccle familial - Uccle pédestre

Le département des affaires sociales de la commune d'Uccle à fait imprimer une brochure qui propose les quatre itinéraires suivants:

- Itinéraire Wolvendael: ± 3,6km.
- Itinéraire Boetendael: ± 3,9km.
- Itinéraire Calevoet: ± 4,6km.
- Itinéraire Engeland: ± 4,6km.

La brochure est actuellement épuisée, mais une nouvelle édition est prévue.

Découvrez la Forêt de Soignes

La Région de Bruxelles-Capitale (Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature) a

édité une brochure dénommée: Découvrez la forêt de Soignes. On y trouve de nombreux renseignements sur la forêt et divers circuits de promenade balisés en bleu et en jaune.

Pour Uccle, deux sentiers partent de la Petite Espinette et se dirigent respectivement vers les Enfants Noyés et vers Rouge-Cloître.

Les sentiers de grande randonnée

L'a.s.b.l. Sentiers de grande randonnée (S.G.R.) a balisé dans notre pays un ensemble d'itinéraires. Ceux-ci, bien connu des promeneurs sont signalés par deux bandes horizontales accolées, l'une blanche et l'autre rouge. Trois sentiers G.R. traversent notre commune.

Le G.R. 12

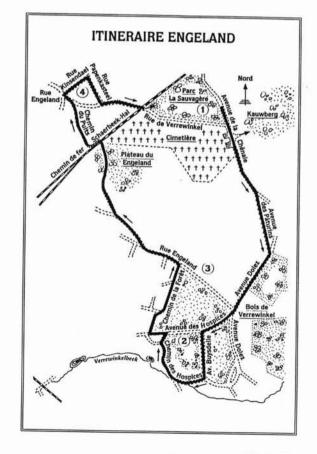
C'est le sentier Paris-Bruxelles. Il pénètre à Uccle par la rue des Trois Rois, venant de Drogenbos. Il prend ensuite à droite pour emprunter le tronçon occidental de la rue François Vervloet. Il se poursuit par le sentier vicinal n°67 (Stinkaertweg) et aboutit à la gare de Calevoet en suivant le tronçon occidental de la rue François Vervloet. On peut y voir l'indication de la ville de Paris où conduit effectivement ce sentier.

Le G.R. 126

Il va d'Auderghem à Membre-sur-Semois. Il pénètre à Uccle en forêt de Soignes par le sentier du Vuylbeek et se poursuit par le sentier des Bouleaux. Il atteint ainsi la drève du Haras où il croise le G.R. 512 qui suit pour se poursuivre vers la Hulpe.

Le G.R. 512

Il va de Diest à Grammont. Il emprunte à Uccle la drève des Bonniers, en forêt de Soignes, pour poursuivre ensuite le Vallon du Grasdelle et aboutir à la Petite Espinette. Il se dirige alors par l'avenue de Castonier vers Rhode-Saint-Genèse et Linkebeek.



Extrait de "Uccle familial - Uccle pédestre"

